

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°9), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/049

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 033/2018 : autorisant la signature de la convention fixant les modalités de mise à disposition du personnel du Centre Nautique de la CCCAM conclue sur la période scolaire 2017/2018.

Décision n° 034/2018 : fixant pour le Centre Nautique de la CCGAM des tarifs réduits pour les personnes handicapées autonomes, les personnes de moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et les étudiants.

Décision n° 035/2018 : autorisant la signature de la convention d'occupation de bureaux à la pépinière d'Entreprises avec la société HOLDING JLH SAS pour un loyer mensuel de 218,50 € HT auquel s'ajoute un forfait électricité et chauffage.

Décision n° 036/2018 : autorisant la signature du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Drôle de Vampires » avec la SARL « Comme il vous plaira » qui se déroulera le jeudi 7 juin à la Salle Jean Genet à COUCHES pour un montant de 4 000 € TTC.

Décision n° 037/2018 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'Association T-Rac (Tourisme – Rencontres Artistiques et Culturelles) fixant les conditions financières prenant effet au 1^{er} avril 2018 valable 1 an et tacitement reconductible.

Décision n° 038/2018 : autorisant la signature de la convention organisant une séance de contes par Mme Martine FORRER dans les locaux de la bibliothèque d'Etang-sur-Arroux le vendredi 6 avril 2018 pour un montant de 130 €.

Décision n° 039/2018 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Curgy à la CCGAM pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les vacances de printemps.

Décision n° 040/2018 : autorisant la signature du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « La Grande panthère noire » avec « SPLANCHNIK COMPANY » qui se déroulera les jeudi 17 mai et vendredi 18 mai 2018 à la Salle Jean Genet de COUCHES pour un montant de 4 370 € TTC.

Décision n° 041/2018 : autorisant la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens par l'Association ADR à la Pépinière d'Entreprises.

Décision n° 042/2018 : autorisant la signature d'un partenariat avec le CNAS pour l'accès au Muséum Jacques de la Comble :

- Tarif Public = 5,60 €,
- Tarif CNAS = 3,80 € (soit 32 % de remise)

Décision n° 043/2018 : autorisant la signature de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des Collèges publics entre le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, la CCGAM et le collège de la Chataigneraie et fixant le montant de 9,60 €/heure pour l'utilisation du gymnase.

Décision n° 044/2018 : autorisant la signature du contrat de l'atelier d'écriture qui se tiendra de mars à juin 2018 à Saint Pantaléon avec l'Association au « Fil des Mots » pour un montant de 1 500 € TTC.

Décision n° 045/2018 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition d'un local à la Maison de Santé d'Epinac pour l'Association « Alcool Assistance ».

Décision n° 046/2018 : autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises passée avec la société MP SPORT (prolongation de 11 mois).

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/049

Décision n° 047/2018 : fixant la location du Parc des Expositions de l'Eduen à 11 845,34 € TTC.

Décision n° 048/2018 : autorisant la signature de la convention pour la fourniture de repas à l'Association Espace Saint-Ex – FAJT, fixant le tarif de 2,50 € par repas pour la période du 19 mars 2018 au 30 septembre 2018.

Décision n° 049/2018 : organisant le printemps des bébés lecteurs dans les bibliothèques du territoire.

Décision n° 050/2018 : organisant un concours de pêche à la truite à l'Etang de la Goulette à Saint Prix, le samedi 2 juin 2018.

Décisions n° 051/2018 à 053/2018 : autorisant la signature des conventions cadre pour les Maisons de Services au Public d'Etang-sur-Arroux, de couches, d'Epinac.

Décisions n° 054/2018 à 058/2018 : autorisant la signature des avenants aux contrats de sous location au sein de la Maison des Spécialistes de santé avec les professionnels.

Décision n° 059/2018 : déclarant sans suite le marché de travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin.

Décision n° 060/2018 : autorisant la signature du contrat de sous location à la journée au sein de la maison des spécialistes de santé d'Autun avec Madame Déborah PLASSCHAERT, Psycho praticienne.

Décision n° 061/2018 : autorisant la signature de l'avenant n° 1 au bail professionnel du 2 octobre 2017 portant sur la mise à disposition de la SISA d'un bureau supplémentaire à la Maison de Santé d'Epinac.

Décision n° 062/2018 : fixant un nouveau tarif pour le Centre Nautique d'Autun comme suit :
Carte sénior à l'année : 80 €.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni les 5 avril et 3 mai 2018, a pris les décisions suivantes :

Décision du bureau n°2018/020 :

- sollicitant une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Saône-et-Loire pour un montant de 50 000 € TTC au titre du service de transport à la Demande, dans le cadre de son rattachement à la politique de maintien des personnes âgées à domicile,
- approuvant le plan de financement arrêté et dépenses et en recettes à 155 000 € TTC.

Décision du bureau n°2018/021 : approuvant les éléments du programme lié à la construction d'un projet alimentaire territorial en Autunois Morvan, le plan de financement est arrêté en dépenses et en recettes à 273 600 €.

Décision du bureau n°2018/022 : approuvant le projet de Maison de santé pluri professionnelle d'Etang-sur-Arroux et le plan de financement de 1 636 032 €.

Décision du bureau n°2018/023 : approuvant le plan de financement du projet de micro-crèche de Couches arrêté en dépenses et en recettes à 600 000 € HT.

Décision du bureau n°2018/024 : approuvant le dépôt du dossier de demande de subvention FEDER 2019-2021 « Relever le défi démographique » à hauteur de 70 % de l'assiette de dépenses éligibles soit 163 800 € pour une période de trois ans.

Décision du bureau n°2018/025 : approuvant le projet d'activités 2018 pour le Muséum d'Histoire Naturelle Jacques de la Comble et le plan de financement réparti comme suit :
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : 16 000 €,
CCGAM : 4 000 €.

Décision du bureau n°2018/026 : approuvant :

- la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et l'ADIL de Saône-et-Loire,
- le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 9 715 €.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/049

Décision du bureau n°2018/027 : sollicitant une subvention de 23 540 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner l'évolution du fablab de Bellevue.

Décision du bureau n°2018/028 : approuvant :

- la convention de partenariat entre la CCGAM et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations pour l'année 2018,
- le versement de 70 % du reliquat de la subvention à percevoir (21 000 €) à la signature de la convention et le solde (9 000 €) à la présentation de son bilan d'activités.

Décision du bureau n°2018/029 : approuvant la convention entre la CCGAM et l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan concernant le versement de la participation financière de la CCGAM et des conditions attachées à ce versement.

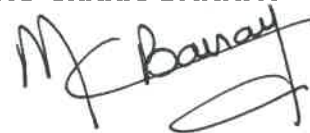
Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

28 MAI 2018

28 MAI 2018

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/050

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

06 AVRIL 2018 : Marché 2018/002 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché d'assurance dommage ouvrage dans le cadre de la reconstruction de l'abattoir intercommunal d'Autun.

Attributaire SAS PROTECTAS – 35390 LE GRAND FOUGERAY pour un montant de 2 990 € HT.

12 Avril 2018 : Convention de partenariat 2018 relative aux courses de taxi déclenchées par la plateforme MOBIGAM

Attributaire : TAXI MILLOT - AUTUN (71400) - pour un montant estimatif par an à 500 €.

12 Avril 2018 : Marché 2017/124 – Travaux d'extension de la maison de santé d'Épinac – Lot n° 1 Gros Œuvre.

Attributaire : TIXIER - EPINAC (71360). **Décision de résiliation du marché.**

13 Avril 2018 : Marché 2018/004 – Réalisation de travaux pour l'extension de la maison de santé d'ÉPINAC – Gros Œuvre.

Attributaire : SARL LEQUIN - EPINAC (71360) - pour un montant de 27 070,46 € HT.

9 Mai 2018 : Marché 2018/001 – Etude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme.

1 Tranche Ferme et 1 Tranche Optionnelle.

Attributaire : **Groupement Solidaire** :

Mandataire : ECOSFERES - SAINT GERMAIN EN LAYE (78100).

Co-traitant : Paul Avocats - RENNES (35000).

pour un montant de 59 670 € TTC pour la Tranche Ferme.

Sous-traitance :

BIOTOPE - ORLEANS (45000) - pour un montant de 11 625 HT pour la Tranche Ferme.

9 Mai 2018 : Marché 2018/006 – Vérification, la maintenance et la fourniture des extincteurs, RIA et BAES des bâtiments relevant de la compétence de la CCGAM.

Durée du marché : 6 ans

Attributaire : DESAUTEL – LONGVIC (21600) – pour un montant global du marché sur quatre ans : 73 432,80 € HT.

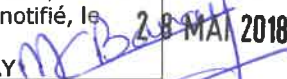
11 Mai 2018 : Maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etang-sur-Arroux.

Attributaire : ATELIER DES EQUIPAGES à MONTCEAU (71303)

Avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération.

Au stade de l'APD (Avant-projet définitif), l'estimation financière globale des travaux initialement de 1 275 000 € HT au moment de la passation de maîtrise d'œuvre, est maintenue à 1 275 000 € HT, qui constitue désormais le coût prévisionnel des travaux. La rémunération initiale du maître d'œuvre reste inchangée soit 137 825 € HT.

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY 

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/051

Objet : Actualisation du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2018-2020.

Chers Collègues,

Face à un contexte budgétaire de plus en plus contraint et à un besoin de solidarité intercommunale renforcé, les élus communautaires, animés par la volonté d'anticiper les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat, ont souhaité, dès le début du mandat 2014-2020, réfléchir à l'élaboration d'un « Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal ».

Celui-ci rendu obligatoire par la signature du Contrat de Ville 2015-2020, a été approuvé en 2016 par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres composant la CCGAM issue de la fusion de 2014.

Après une deuxième fusion-extension avec les communes de l'ex-CCBVA et quatre communes du Couchois, il convient d'actualiser le Pacte.

Cette mise à jour du PCSFF 2018-2020 a pour principales caractéristiques :

- L'intégration des nouvelles communes, dans le PCSFF, à effet de 2018, l'année 2017 ayant été une année de transition (mise à jour des statuts de la nouvelle CCGAM, nouvelle définition des intérêts communautaires, définition des nouvelles Attributions de Compensation,...).
- D'être sur la durée résiduelle du mandat de 2018 à fin 2020 (le temps que les nouvelles équipes municipales et intercommunales soient installées après les élections municipales de mars 2020 pour pouvoir valider son renouvellement sur le prochain mandat 2020-2026).
- La prise en compte de la substitution de plein droit de la CCGAM (comme prévu dans le PCSFF de 2016) sur l'ancien périmètre de la CCGAM dès le 01/01/2017.
- La prise en compte du fait que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 01/01/2017 a abouti dans l'Autunois à la création d'une nouvelle entité juridique qu'est la nouvelle communauté de communes CCGAM issue de la fusion l'ex CCGAM et de la CCBVA étendue à des communes du Couchois (ex CCMV).

La création de ce nouvel EPCI à fiscalité propre a des conséquences notamment sur le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) qui baissera en 2018 avant de remonter en 2019 et 2020 ; or le CIF est utilisé pour répartir entre la CCGAM et ses communes membres le montant du FPIC reçu sur l'ensemble intercommunal. Dans ce contexte, afin de stabiliser et pérenniser les ressources de ses communes membres, la CCGAM propose de verser, à ces dernières, deux enveloppes sur toute la durée du PCSFF que sont :

- **Une enveloppe dite de « garantie » :**
 - **Cette enveloppe a pour objet** de stabiliser et de garantir sur la période de 2018 à 2020 les recettes des communes membres malgré la forte variation du montant du FPIC revenant aux communes sur la période de ces 3 ans ;
 - **Le montant est de 638 028 € par an** sur toute la durée du PCSFF et aucune condition n'est exigée pour la percevoir.

- **Une enveloppe dite de « solidarité » :**
 - **Une enveloppe de « solidarité » est calculée sur la base de 3 critères** que sont l'Effort Fiscal Agrégé (EFA) supérieur à la moyenne de la CCGAM, le revenu par habitant inférieur à la moyenne du territoire de la CCGAM et le nombre de logements sociaux déclarés par commune ; les 3 critères de répartition seront réactualisés chaque année pendant la durée du PCSFF.
Elle sera réservée aux communes qui respectent les 3 critères précités et qui n'augmentent pas leurs taux communaux de 2018 à 2020.
 - **Le montant est fixé à 100 000 € par an** sur toute la durée du PCSFF.


La répartition par commune du montant des deux enveloppes figure sous forme de tableaux dans le Pacte.

Le Pacte pourra être mis à jour chaque année par la voie d'avenants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **APPROUVE** l'actualisation du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal pour la période 2018-2020.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/052

Objet : Bilans 2016 et 2017 de la mutualisation du service communication.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/052

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers collègues,

Les services communication de la CCA et de la Ville d'Autun ont été mutualisés à compter du 1^{er} avril 2011.

Il vous est proposé de dresser le bilan de l'exercice 2016.

Les principales dépenses concernées représentent les salaires et charges des 5 agents composant l'effectif du service mutualisé, dont la répartition du temps de travail s'effectue de la façon suivante :

Agents	Employeur	Part Ville	Part GAM & CIAS
Responsable du service mutualisé	Ville d'Autun	40%	60%
Chargée de communication	CCGAM	22%	78%
Infographiste/photographe n°1	CCGAM	60%	40%
Infographiste/photographe n°2	Ville d'Autun	71%	29%
Chargé de la reprographie	Ville d'Autun	92%	8%

Par rapport aux charges de personnel calculées sur ces bases, la ville doit 26.483 € à la CCGAM et la CCGAM doit 41.987 € à la ville.

Par ailleurs toutes dépenses afférentes à cette compétence, lorsqu'elles ne sont pas spécifiques, sont prises en charge par moitié par les deux collectivités, ce qui conduit aux refacturations suivantes :

La ville doit à la CCGAM 10.125 euros et la CCGAM doit à la ville d'Autun 2.747 euros, une annexe est jointe à ce rapport.

Le calcul de la mutualisation 2016 conduit donc à une soulte de 8.126 euros due par la CCGAM à la ville d'Autun.

Il vous est proposé de dresser le bilan de l'exercice 2017.

La répartition du temps de travail effectué par chaque agent s'effectue de la façon suivante :

Agents	Employeur	Part Ville	Part GAM & CIAS
Responsable du service mutualisé	Ville d'Autun	49%	51%
Chargée de communication	CCGAM	4%	96%
Infographiste/photographe n°1	CCGAM	65%	35%
Infographiste/photographe n°2	Ville d'Autun	83%	17%
Chargé de la reprographie	Ville d'Autun	89%	11%

Par rapport aux charges de personnel calculées sur ces bases, la ville doit 21.786 € à la CCGAM et la CCGAM doit 35.264 € à la ville.

Par ailleurs la refacturation des autres dépenses se décompose ainsi :

La ville doit à la CCGAM 8.259 euros et la CCGAM doit à la ville d'Autun 3.541 euros, une annexe est jointe à ce rapport.

Le calcul de la mutualisation 2017 conduit donc à une soulte de 8.760 euros due par la CCGAM à la ville d'Autun.


Pour les années 2016 et 2017, la soulte totale est donc de 16.886 euros.

Par ailleurs, la GAM refacturera au CIAS, à travers cette même convention, les dépenses qui lui incombent directement pour ces deux années, à savoir 1.400 euros pour les dépenses liées aux charges de personnels et 1.600 euros pour des dépenses liées à Médiapost dans le cadre de la diffusion de la nouvelle plaquette 2017.


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan 2016-2017 de la mutualisation du service communication,
- **AUTORISE**, à l'encontre de la ville d'Autun, l'émission d'un mandat de 28.982 € au compte 6217 pour le remboursement du personnel et un titre de 12.096 € au compte 70875 pour le remboursement des dépenses autres que le personnel.
- **AUTORISE** à l'encontre du CIAS, un titre de 1.400 euros au compte 70841 pour le remboursement du personnel et un titre de 1.600 euros au compte 70873 pour le remboursement des dépenses autres que le personnel.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/053

Objet : Transfert de la Zone d'Activité de la commune de Couches à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Chers Collègues,

Les nouveaux statuts de notre Communauté de Communes ont entraîné le transfert de la gestion de la « ZAC des Prés Deschenaud » de la Commune de Couches à la CCGAM au 1^{er} janvier 2017 dans les conditions de droit commun prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (mise à disposition).

La gestion de la zone de Couches entre dans le domaine de compétences de la CCGAM, de par sa conformité aux critères cumulatifs de définition d'une ZAE communautaire approuvés par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2017.

Afin que CCGAM puisse procéder aux aménagements de la zone et à la cession des futurs terrains aménagés, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur les modalités financières et patrimoniales d'un transfert en pleine propriété des parcelles appartenant au domaine privé de la Commune de Couches le 14 décembre 2017,

Le transfert définitif de la ZAE de Couches doit être opéré dans les conditions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Rappel des conditions patrimoniales et financières du transfert

1 – Les terrains compris dans le périmètre de la ZAE de Couches

La Commune de Couches est propriétaire de la parcelle cadastrée :

- B0411 d'une contenance de 1 030 m² en l'état de voirie à reverser dans le domaine public ;

La Commune de Couches est également propriétaire des parcelles cadastrées :

- B0406 d'une contenance de 215 m² en l'état de chemin ;
- B0396 d'une contenance de 6 121 m² en l'état de pré ;

Les parcelles cadastrées :

- B0 405 (2 455 m²), B0407 (5 635 m²), B0408 (2 438 m²), B0409 (2 205 m²), B0410 (2 579 m²) et B0439 (295 m²),

soit un sous-total de 1 ha 56 a 07 ca, appartiennent à des propriétaires privés.

La surface totale de la zone à transférer est donc de **2 ha 29 a 73 ca.**

2 – Conditions financières du transfert

En matière de dépenses, sont envisagés :

La reprise du déficit de fin d'exercice 2016 du budget annexe de la ZAC de Couches d'un montant de 21 174 €.

L'achat à l'euro symbolique par la CCGAM à la Commune de Couches des parcelles B0 406 et B0 396.

En matière de recettes, est envisagée :

La vente future, après redécoupage éventuel, de la parcelle B0 396 d'une contenance de 6 121 m², au prix indicatif de 4 € le m² (non viabilisé).

3 – Création et gestion des réseaux

La compétence « création et gestion » de ZAE autorise la CCGAM à créer les équipements publics de la zone (réseaux d'eau, d'assainissement, de voirie, d'infrastructures de communication et d'éclairage public) mais pas à exploiter en propre ce type de service.

En d'autres termes, en cas de création d'équipements dans la zone, la gestion des réseaux (eau, assainissement, voirie, réseaux de télécommunications et d'éclairage public) incombera aux personnes publiques respectivement compétentes en la matière (EPCI, Commune, Syndicat, etc.).

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/053

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L. 1321-1, L. 5211-17, L 5214 - 16 et 5214 - 23 -1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-08-008 du 8 décembre 2016, portant création au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-01-31-001 portant modification des statuts de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu les délibérations du 14 décembre 2017 portant sur la définition des ZAE et les critères de qualification retenus par la CCGAM, d'une part et les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de Couches d'autre part.

Vu les délibérations des communes de Barnay, Broye, Chissey-en-Morvan, Collonge-la-Madeleine, Couches, Curgy, Dracy-lès-Couches, Dracy-Saint-Loup, Etang-sur-Arroux, Igornay, La Boulaye, La Celle-en-Morvan, La Chapelle-sous-Uchon, Laizy, La Grande Verrière, La Tagnière, Mesvres, Morlet, Roussillon-en-Morvan, Saint-Emiland, Saint-Forgeot, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Maurice-lès-Couches, Saint-Prix, Sommant, Sully, Thil-sur-Arroux, se prononçant favorablement sur le transfert de la ZAE de Couches,

Vu la délibération de la commune de Lucenay-l'Évêque se prononçant défavorablement sur le transfert,

Vu l'absence de délibérations des communes de Anost, Antully, Autun, Auxy, Brion, Charbonnat, Cordesse, Créot, Cussy-en-Morvan, Dettay, Epertully, Epinac, La Comelle, La Petite-Verrière, Monthelon, Reclesne, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Eugène, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Martin-de-Commune, Saint-Nizier-sur-Arroux, Saisy, Tavernay, Tintry, Uchon, valant décisions réputées favorables.

Considérant que les conditions de majorité sont réunies ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété du la ZAE de Couches à la CCGAM.
- **APPROUVE** les conditions patrimoniales et financières du transfert de la ZAE de Couches à la CCGAM rappelées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/053.1

Objet : Zone d'activités économiques de Couches : acquisition d'une parcelle de terrain.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/053.1

Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX,
Conseiller communautaire délégué

Chers Collègues,

La zone d'activités économiques communale de Couches a été transférée à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan lors de la fusion au 1^{er} janvier 2017.

Cette zone cumule les critères nécessaires à son intégration comme ZAE intercommunale définis par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017.

La fin de la procédure de transfert en pleine propriété des terrains de la commune de Couches à la CCGAM va être approuvée par délibération du conseil communautaire du 15 mai 2018.

Afin de répondre à la demande de deux entreprises locales de s'installer dans la zone d'activités économiques intercommunale de Couches, après étude de plusieurs projets, une négociation d'acquisition de la parcelle en entrée de zone, non encore construite et sans projet à court terme du propriétaire depuis l'année 2014 a abouti conformément à l'estimation du service du Domaine.

Il convient donc d'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 405 d'une surface de 2 455 m² pour un montant de 37 000 € TTC (soit 30 833,33 € HT) frais de notaire à la charge de la CCGAM.

Après nouvelles divisions et lancement des travaux d'aménagement des voies et réseaux divers sur la ZAE, la CCGAM pourra délibérer pour céder les terrains aux entreprises.

La Commune de Couches versera un fonds de concours d'un montant de 10 000 €.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les articles L 5214 - 16 et 5214 - 23 -1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-08-008 du 8 décembre 2016, portant création au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-01-31-001 portant modification des statuts de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu l'estimation du Service du Domaine du 6 mars 2018 n° SI 2018-71149V0196-R ;

Considérant le programme d'aménagement de la ZAE de Couches

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** l'acquisition pour un montant de 37 000 € TTC de la parcelle cadastrée B0405 sur la commune de Couches d'une superficie de 2 455 m² appartenant à la SCI MATHIAS à Marmagne.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/054

Objet : Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Autunois (Autun, Couches, Epinaç), de l'Ecole d'Arts Plastiques et du Hip-Hop.

Chers Collègues,

Comme chaque année, les tarifs des trois établissements sont revus à la rentrée scolaire.

Les commissions 1 et 3 ont émis un avis unanime sur les propositions suivantes :

Pour le Conservatoire de Musique et l'Ecole d'Arts Plastiques, application d'une augmentation de 1%. Pour rappel, une augmentation de 3% avait été appliquée à la rentrée 2017.

Pour l'atelier Hip-Hop, le tarif unique de 62€ à l'année est remplacé par un tarif adulte à 100€ et un tarif enfant à 75€.

Vous trouverez en annexe le tableau correspondant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** l'application des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Autunois, de l'Ecole d'Arts Plastiques et de l'atelier Hip-Hop à compter du 1er septembre 2018 conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

28 MAI 2018
28 MAI 2018

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/054.1

Objet : Tarifs des garderies périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à compter du 1^{er} septembre 2018.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/054.1

Rapport de Monsieur Claude MERCKEL,
Vice-Président

Chers Collègues,

Sur proposition des commissions n°1 et n°3 réunies le 25 avril 2018, il vous est proposé de modifier les tarifs de garderies périscolaires du territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan applicables au 1^{er} septembre 2018 comme suit :

Garderies périscolaires	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018
La ½ heure de garde par enfant	0.60 €	0.75 €
Forfait mensuel de 6H30 de garde par famille	7.80 €	9.75 €
Forfait heure de garde après l'heure de fermeture officielle des garderies (retard) par enfant	16.80 €	16.80 €

Il est précisé que toute ½ heure de garde commencée sera facturée ou décomptée du forfait mensuel.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(2 abstentions)**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de garderies périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, ci-dessous :

Garderies périscolaires	Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018
La ½ heure de garde par enfant	0.75 €
Forfait mensuel de 6H30 de garde par famille	9.75 €
Forfait heure de garde après l'heure de fermeture officielle des garderies (retard) par enfant	16.80 €

- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Ignonay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILLARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/054.2

Objet : Tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan à compter du 1^{er} septembre 2018.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/054.2

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président

Chers Collègues,

Sur proposition des commissions n°1 et n°3 réunies le 25 avril 2018, il vous est proposé de modifier les tarifs de la restauration collective (cantines scolaires) gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan applicables au 1^{er} septembre 2018 comme suit :

CANTINES SCOLAIRES

Cantines scolaires	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018 Proposition hausse de 1%
Familles dont le QF est < à 400 €	2.40 €	2.42 €
Familles dont le QF est > à 400 € et < à 800 €	3.50 €	3.54 €
Familles dont le QF est > à 800 € et < à 1 500 €	4.05 €	4.09 €
Familles dont le QF est > à 1 500 €	4.75 €	4.80 €
Repas occasionnel (moins de 4 repas par mois)	5.15 €	5.20 €
Repas adulte	5.15 €	5.20 €
Réduction de 5% pour chaque enfant à compter du 3 ^{ème} enfant d'une même famille		

Tarifs spécifiques pour les enfants apportant leur panier-repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour lequel le médecin scolaire exclut la consommation des repas fournis par la cantine		
Cantines scolaires	Tarifs actuels « panier-repas »	Nouveaux tarifs « panier-repas » à compter du 1^{er} septembre 2018 Proposition hausse de 1%
Familles dont le QF est < à 400 €	1.40 €	1.42 €
Familles dont le QF est > à 400 € et < à 800 €	2.50 €	2.53 €
Familles dont le QF est > à 800 € et < à 1 500 €	3.05 €	3.08 €
Familles dont le QF est > à 1 500 €	3.75 €	3.79 €
Repas occasionnel (moins de 4 repas par mois)	4.15 €	4.19 €

Réduction de 5% pour chaque enfant à compter du 3^{ème} enfant d'une même famille

Afin de bénéficier de la réduction de 5% pour chaque enfant à compter du 3^{ème} enfant d'une même famille, les familles devront obligatoirement fournir à la CCGAM une copie intégrale du livret de famille.

Ce document sera demandé annuellement lors des inscriptions aux différents services périscolaires et sera applicable du 1^{er} septembre de l'année cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Règlement justificatif quotient familial

Pour bénéficier du tarif au quotient familial, les familles devront obligatoirement fournir à la CCGAM une attestation précisant leur quotient familial pour justifier de leurs droits.

Cette attestation devra provenir uniquement de la CAF ou de la MSA.

Ce document sera demandé annuellement lors des inscriptions aux différents services périscolaires et sera applicable du 1^{er} septembre de l'année cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Des modifications en cours d'année pourront être possibles en cas de changement de situation familiale, sur présentation de cet unique justificatif.

Il s'avère que certaines familles possédant un quotient familial qui les situe dans une des tranches de tarifs réduits ne peuvent pas fournir ce justificatif de quotient familial car leur dossier est clos auprès de la CAF ou de la MSA.

Dans ce cas uniquement, l'avis d'imposition de l'année N-1 est accepté comme pièce justificative.

Ce document pour être recevable devra obligatoirement être accompagné d'une attestation CAF ou MSA indiquant l'impossibilité de ces deux institutions de fournir le quotient familial de la famille concernée.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

- **APPROUVE** les tarifs de la restauration collective (cantines scolaires) gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/054.3

Objet : Organisation de l'accès aux services périscolaires : garderies, pause méridienne, ramassages scolaires et d'un droit d'inscription unique. (droit d'entrée).

Chers Collègues,

Les services périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sont nombreux et demandent un suivi au quotidien très important.

Ces services périscolaires sont:

- les garderies périscolaires
- les ramassages scolaires
- les cantines scolaires et l'encadrement du temps méridien

Il s'agit de continuer d'organiser l'ensemble de nos services dans les meilleures conditions possibles, de savoir précisément et par avance qui les fréquente pour ajuster les moyens et éviter une gestion « improvisée » de dernière minute qui n'est pas sans risque.

Un droit d'inscription ou d'entrée est demandé depuis septembre 2016 dès lors qu'une famille souhaite inscrire son enfant à l'un de ces services périscolaires.

Ce droit permet (entre autre)

- de formaliser beaucoup plus cette obligation d'inscription à ces services (les familles ayant tendance à oublier qu'un service, même gratuit, nécessite un minimum d'organisation),
- d'asseoir une procédure et de couvrir une toute petite partie des frais administratifs liés à ces inscriptions. Nous devons régulièrement adapter nos moyens de suivi (logiciel, moyen de communication et diffusion des informations, dématérialisation de toutes ces inscriptions, coordination de toutes nos actions au quotidien),

Ce droit d'inscription ou d'entrée est exigé même si le service pour lequel l'enfant est inscrit est gratuit (cas du ramassage scolaire).

Par conséquent, tout dossier d'inscription s'accompagne d'un droit unique d'inscription aux services périscolaires d'un montant de 20,00 € pour un enfant et par an, plafonné à 30,00 € par an à compter du 2ème enfant inscrit au sein d'une même famille.

Il vous est proposé de conserver ces mêmes tarifs à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Il vous a également été transmis, en pièce annexe, le règlement des inscriptions aux services périscolaires de la CCGAM.


**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

FIXE le droit d'inscription unique aux services périscolaires à 20 € pour un enfant et par an. Ce droit sera plafonné à 30 € par an pour une même famille lorsque celle-ci inscrit plusieurs enfants à ces services périscolaires. Il sera exigé pour tout dossier d'inscription aux services périscolaires de la CCGAM à compter de l'année scolaire 2018/2019.

ADOpte le nouveau règlement des inscriptions aux services périscolaires.

Autorise Madame la Présidente ou les trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents, à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/055

Objet: SIVOM des Ecoliers : répartition de l'actif et du passif.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/055

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-26 et L.5212-33.

Considérant que la totalité des organes délibérants des membres du SIVOM des Ecoliers se sont prononcés favorablement pour sa dissolution, il a été mis fin le 31/08/2017 à l'exercice des compétences de ce syndicat par arrêté préfectoral n°71-2017-07-13-008 en date du 13/07/2017.

Le personnel du SIVOM des Ecoliers a été transféré à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à compter du 1^{er} septembre 2017. Une convention de fonctionnement du RPI Saint-Sernin-du-Plain, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Maurice-les-Couches a été mise en place à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il a été sursois à la dissolution du SIVOM des Ecoliers qui a conservé, depuis le 1^{er} septembre 2017, sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.

Un mode de répartition des excédents a été adopté par les élus du SIVOM lors de l'assemblée générale de clôture le jeudi 26 avril 2018.

La CCGAM et la commune de Saint-Sernin du Plain doivent délibérer dans les mêmes termes pour que soit validée la répartition de l'actif et du passif.

La répartition proposée est conforme à l'article 9 des statuts du SIVOM qui fixait la contribution des communes comme suit :

- Commune de Saint Sernin du Plain : 40%
- Commune de Saint Maurice les Couches : 30%
- Commune de Saint Gervais sur Couches : 30%

Soit 60 % pour la CCGAM, cette communauté agissant en représentation substitution pour les communes de Saint Maurice les Couches et de Saint Gervais sur Couches conformément à ses statuts.

Le résultat d'investissement est de 1 393.01€ à répartir comme suit :

CCGAM 60% : **835.81€**

Saint Sernin du Plain 40% : **557.20€**

Le résultat de fonctionnement est de 31 977.79€ à répartir comme suit avant retraitement :

CCGAM 60% : **19 186.67€**

Saint Sernin du Plain 40% : **12 791.12€**

* La CCGAM a payé 4 441€ pour le dossier BRAZEY :

Soit $4\,441\text{€} \times 40\% = 1\,776.40\text{€}$ à déduire de la part de St Sernin du Plain.

* La CCGAM a encaissé 524.40€ (VEOLIA + GROUPAMA)

Soit $524.40 \times 40\% = 209.76\text{€}$ à ajouter à la part de St Sernin du Plain.

Soit un nouveau calcul après retraitement :

CCGAM = $19\,186.76 + 1\,776.40 - 209.76 =$ **20 753.31€**

Saint Sernin du Plain = $12\,791.12 - 1\,776.40 + 209.76 =$ **11 224.48€**

L'arrêté des comptes ne fait pas apparaître de passif.

D'autre part, s'agissant de l'actif, il est proposé que l'ensemble des éléments se trouvant dans la cantine, propriété de la commune de Saint Sernin du Plain, soit transféré en totalité à cette commune.

Le Bureau Communautaire du 3 mai dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la clef de répartition des excédents telle qu'elle est définie ci-dessus.

APPROUVE la répartition suivante des excédents, après retraitement :

Fonctionnement		Investissement	
CCGAM	20 753,31	CCGAM	835,81
Saint Sernin du Plain	11 224,48	Saint Sernin du Plain	557,20

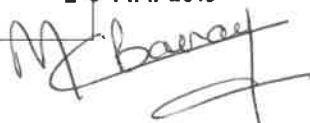
APPROUVE le transfert de l'actif tel qu'il est défini dans l'annexe jointe à la présente délibération à la commune de Saint Sernin du Plain.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

28 MAI 2018

28 MAI 2018



Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/056

Objet : Modification du tableau des effectifs (N°1)

Chers Collègues,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Saône et Loire qui s'est réunie les 29 et 30 mars derniers pour statuer sur les avancements des collectivités affiliées,

VU l'avis du Comité Technique du 14 mai dernier,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Saône et Loire du 26 février, qui a notamment statué sur une demande de changement de filière,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des postes en cours d'année pour assurer la continuité des services (intégration des agents en fin de contrats aidés sur des contrats de droit public, stagiairisation d'agents arrivant au terme de leur période de contrat.....)

Vu le Budget de l'exercice en cours,

1. Personnel titulaire

A) Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir les postes budgétaires pour la nomination des agents à un grade supérieur,

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} juin 2018

Pour les nominations suite à un avancement de grade ou à une promotion interne :

1) Filière Administrative :

- la création d'un poste d'Attaché
- la suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe
- la création de deux postes de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe
- la suppression de deux postes de Rédacteur
- la création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Cl
- la suppression de deux postes d'Adjoint Administratif

2) Filière Technique :

- la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à TC
- la création d'un poste d'Agent de Maîtrise
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à TC
- la création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- la suppression de 3 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- la création de 5 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à TNC
- la suppression de 5 postes d'Adjoint Technique à TNC

3) Filière Sportive :

- la création d'un poste d'Educateur des APS Principal 2^{ème} Classe à TC
- la suppression d'un poste d'Educateur des APS TC

4) Filière Sanitaire et Sociale :

- la création de 2 postes d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à TC
- la suppression de 2 postes d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à TC

B) Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir les postes budgétaires pour les changements de filière demandés par certains agents au vu de la nature de leurs missions exercées, mais également des demandes de changement de temps de travail, ainsi que pour assurer la continuité des services,

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2018.

1) Filière Administrative :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} à TC

2) Filière Sanitaire et Sociale

- la suppression d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} Classe à TC
- la modification du temps de travail d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} Classe (passage de 85,71% à 80%)

3) Filière Technique

- la suppression d'un poste de Technicien Principal 2^{ème} Classe (Mutation)

2. Personnel Contractuel

Considérant que suite aux vacances d'emploi faites auprès du Centre de Gestion pour le recrutement d'un agent aux espaces (remplacement d'un agent parti à la retraite) et du responsable voirie (mutation) aucun agent titulaire ayant fait acte de candidature ne correspondait au profil,

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs contractuel de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} juin 2018 :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique à TC selon l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 - IB 347
- la création d'un poste de Technicien Principal 1^{ère} classe en CDI à TC selon l'article 3-5 de la loi du 26 janvier 1984 - IB 599

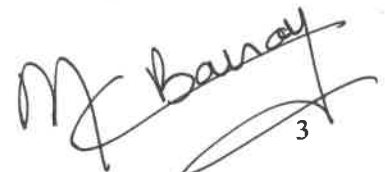
Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

28 MAI 2018
28 MAI 2018


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**


3

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1); Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B); Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/056.1

Objet : Prestations d'action sociale (enfant handicapé).

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/056.1

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième vice-président

Chers Collègues,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire FP/4 n° 1931 et 2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune. Dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat,

Vu la circulaire du 15 décembre 2017 CPAF1732537C fixant les taux applicables en 2018

Considérant que les collectivités sont tenues, depuis la loi du 19 février 2007, de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale, que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant que la collectivité adhère au Centre National d'Action Sociale, organisme proposant diverses prestations de toute nature (aide à la famille, aux enfants, aux retraités, prêts solidarité, aide au logement, à la culture, aux vacances, etc.).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le versement des prestations qui ne trouvent pas d'équivalent au CNAS :

Prestations	Détail	Taux 2018
Enfants handicapés	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	161,39€ / mois
	Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	Versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales
	Séjours en centres de vacances spécialisés	21,13€ / j

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AUTORISE le versement par l'employeur de prestations d'action sociale aux parents d'enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité conformément à la réglementation annuelle publiée par l'Etat par voie de circulaire.

PRECISE que les taux de ces prestations seront revalorisés automatiquement chaque année par application de la circulaire préfectorale, sans aucune autre délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Marie-Claude Barnay

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/057

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint-Forgeot.

Chers Collègues,

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et celles du code de l'urbanisme transférant aux collectivités territoriales les compétences en matière d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Forgeot du 10 septembre 1980 approuvant le plan d'occupation des sols (POS) de la commune,

Vu les délibérations du conseil municipal de Saint-Forgeot des 16 janvier 1989, 7 décembre 2001 et 29 octobre 2012 approuvant la 1^{ère} et 2^{ème} révision du POS et la 1^{ère} modification du document,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan issue de la fusion des communautés de communes du Grand Autunois-Morvan et Beuvray-Val d'Arroux et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-lès-Couches, Saint-Maurice-lès-Couches et Saint-Jean-de-Trezy,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.300-6, L.153-54 et R.153-15,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.121-16 ; L.121-18 et R.121-25,

Considérant que dans le cadre de la transition énergétique, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan souhaite tendre à moyen terme vers une autonomie entre consommation et production d'énergie et ce, en réduisant la dépendance aux énergies fossiles, en renforçant la mobilisation des ressources locales et en développant un mix énergétique diversifié,

Considérant que cette démarche ambitieuse va être déclinée dans le Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) mais aussi dans le Plan Paysage et le schéma local de mobilité en cours d'élaboration à l'échelle de l'intercommunalité,

Considérant que les réflexions engagées doivent également trouver une traduction en termes de planification urbaine puisque le SCoT Autunois-Morvan, approuvé le 11 octobre 2016, prévoit l'obligation d'étudier les possibilités de définir des secteurs dédiés à la production d'énergies renouvelables,

Considérant le projet d'initiative privée présenté par la Société Luxel, visant à créer une centrale photovoltaïque sur un terrain d'assiette situé à l'Est de la ZAE intercommunale de Saint-Forgeot (aire d'étude d'environ 12 ha comprenant les parcelles cadastrées section 0B n° 951 et 954),

Considérant que ce projet d'initiative privée s'inscrit parfaitement dans le cadre de la transition énergétique et des objectifs communautaires rappelés ci-dessus,

Considérant par ailleurs qu'il revêt un caractère d'intérêt général en permettant à grande échelle et dans la durée (une trentaine d'années) la production d'une électricité verte qui sera intégralement renvoyée dans le réseau public via les distributeurs Enedis et RTE (11,5 GWh réinjectés chaque année),

Considérant également que ce projet de centrale photovoltaïque est envisagé sur le tracé de la Route des énergies et plus précisément sur une partie de l'ancien site minier des Télots aujourd'hui à l'état de friche patrimoniale, à proximité de la ZAE intercommunale faisant l'objet d'un programme de requalification dans le cadre d'une démarche de développement durable et d'économie circulaire,

Considérant cependant que les parcelles concernées par le projet sont actuellement comprises en zones ND, NDr et NDLr du POS de la commune de Saint-Forgeot, des zones naturelles dont le règlement ne permet pas d'accueillir les constructions, installations, équipements et ouvrages dédiés à la production d'énergie,

Considérant qu'il y a donc lieu de faire évoluer le contenu du document d'urbanisme afin de rendre possible la création de la centrale photovoltaïque ; étant précisé que seule une procédure

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/057

de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS peut permettre de réaliser ce type de modifications dans le zonage réglementaire,

Considérant que cette procédure devra notamment comprendre les étapes suivantes :

- élaboration du dossier d'urbanisme en intégrant les études relatives aux incidences potentielles du projet sur l'environnement (études à la charge de la société Luxel et devant être préalablement validées par les services de l'Etat) : faune-flore, zones humides, biodiversité, trame verte et bleue, espèces protégées, insertion paysagère du projet, étude d'impact, prise en compte du risque minier de type affaissement progressif de niveau moyen et de la zone inondable de l'Arroux,
- saisine de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) dans le cadre d'un examen au cas par cas pour déterminer si le dossier nécessite ou non la réalisation d'une évaluation environnementale (si tel est le cas, les études correspondantes seront financées par la société Luxel),
- tenue d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées,
- enquête publique sur le projet, l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du POS, modifications éventuelles du dossier,
- approbation de la déclaration de projet et des nouvelles dispositions du POS par le conseil communautaire,

Considérant par ailleurs que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a l'intention d'organiser une concertation publique préalable associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, associations locales et autres personnes concernées,

Considérant que pour cette concertation publique, la mise en œuvre des modalités suivantes est envisagée : mise à disposition des pièces du dossier et d'un registre d'expression en mairie de Saint-Forgeot, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la commune de Saint-Forgeot,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame la Présidente à mener la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de la commune de Saint-Forgeot afin de faire évoluer le zonage réglementaire du document tel qu'indiqué précédemment.
- **RETIENT ET MET EN ŒUVRE** les modalités de concertation publique mentionnées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **INSCRIT** au budget de l'exercice considéré les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette procédure d'urbanisme.

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Saône-et-Loire,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
- Monsieur le Président du Parc naturel régional du Morvan,
- Monsieur le Maire de Saint-Forgeot.

Elle fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage durant un mois à l'hôtel communautaire,
- insertion de la mention de cet affichage dans 2 journaux diffusés dans le département,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes,
- mise en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la commune de Saint-Forgeot

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M. Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/058

Objet : Approbation d'une convention de contribution au programme DEPAR en faveur des ménages en situation de précarité énergétique entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et La Poste.

Chers Collègues,

La lutte contre la précarité énergétique des ménages et l'amélioration du niveau de confort du parc de logements de notre territoire font partie des enjeux auxquels notre Communauté de Communes a souhaité répondre.

Cette volonté se traduit d'une part par notre contribution au programme « Habiter Mieux » de l'ANAH qui permet, par l'apport d'une aide financière de 500 €, aux foyers dont les revenus sont modestes, de réaliser des travaux de rénovation de leur habitat.

D'autre part, la CCGAM, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME, porte une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat privé. Cet outil assure, grâce à un travail partenarial avec l'ADIL, le CAUE et l'Espace Info Energie du Parc naturel régional du Morvan, l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement. Depuis janvier 2016, plus de 400 rendez-vous ont été assurés au sein des permanences de conseils mises en place au Centre de l'habitat à Autun et dans les pôles de proximité (Couches, Epinac et Etang-sur-Aroux).

Il vous est proposé, Chers Collègues, de poursuivre cette dynamique en contractualisant avec La Poste pour permettre le déploiement du dispositif « Diagnostics Energétiques Pour Accompagner la Rénovation » (DEPAR). L'objectif de ce programme est, par le passage d'un facteur chez le particulier propriétaire d'une maison individuelle, la détection de ménages en situation de précarité énergétique et leur sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique. Les ménages concernés auront la possibilité de bénéficier gratuitement d'une visite technique et pédagogique de leur logement, réalisée par un professionnel de chez SOLIHA (fédération « Solidaires pour l'Habitat ») et recevront un kit éco-geste pour réduire leur consommation d'énergie au quotidien.

Le programme DEPAR est financé à hauteur de 62,5% par le système des certificats d'économie d'énergie Précarité Energétique, ce qui diminue le reste à charge pour la collectivité (243 € TTC par diagnostic réalisé).

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
(24 pour, 40 abstentions et 4 oppositions)**

APPROUVE la convention de contribution au programme DEPAR entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et La Poste.

RESERVE une ligne budgétaire de 18 225 € TTC sur les crédits existants pour financer ce dispositif et la réalisation de 75 diagnostics énergétiques.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/059

Objet : Signature de la convention de transfert de gestion avec SNCF réseau et signature d'une convention de mise à disposition d'un tronçon de voie ferrée avec la SASU LOCOTEAM pour l'exploitation d'un « vélorail ».

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/059

Rapport de Monsieur Hubert LOBREAU,
Vice-Président

Chers Collègues,

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la procédure visant à transférer, pour une période de 15 ans, la gestion de la voie ferrée entre Cordesse et Barnay de SNCF Réseau à la CCGAM, en vue d'y développer un projet vélorail.

Un état des lieux de la ligne et des ouvrages a été réalisé et rend maintenant possible son transfert de gestion.

La même procédure a été engagée par la CCPAL pour le tronçon de voie ferrée entre Barnay et Manlay pour la partie Côte d'Or.

Il sera ensuite nécessaire de signer une convention de mise à disposition de cette voie à la SASU LOCOTEAM, représentée par son président, M. Olivier Curie, pour l'exploitation de cyclo-draisines.

Cette convention, signée par la CCGAM, la CCPAL et la SASU LOCOTEAM, sera établie pour une durée de 15 ans, sans contrepartie financière de l'une ou l'autre des parties.

L'exploitant assurera l'entretien et le maintien à niveau de la voie et des ouvrages d'art pendant toute la durée de la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la signature de la convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau pour le tronçon de voie ferrée situé entre la gare de Cordesse et la limite du département sur la commune de Barnay.

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de cette portion de voie ferrée à la SASU LOCOTEAM pour l'exploitation de cyclo-draisines.

AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Premier Vice-Président ou Messieurs les deuxième et troisième Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/060

Objet : Modification de la sectorisation scolaire et règlement relatif aux inscriptions scolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Chers Collègues,

La sectorisation scolaire est un outil permettant aux communes ou aux EPCI compétents, lorsque ceux-ci disposent de plusieurs écoles publiques, de délimiter sur leur territoire des périmètres scolaires servant à déterminer l'affectation des élèves et leur répartition entre les établissements scolaires de l'enseignement public du premier degré selon leur lieu de résidence.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (art 80) relative aux libertés et aux responsabilités locales précise que lorsque les communes ont transféré la compétence de fonctionnement des écoles publiques à un EPCI, la sectorisation de l'ensemble des écoles situées dans le périmètre de l'EPCI est déterminée par l'organe délibérant de cet établissement.

Aussi, suite aux transferts de la totalité du fonctionnement des écoles publiques à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), il est précisé qu'en l'absence de sectorisation scolaire, le périmètre d'inscription scolaire des enfants de notre Communauté de Communes serait le périmètre du territoire de la CCGAM.

Afin de renforcer nos écoles publiques, de consolider l'enseignement public (en particulier dans le secteur rural), d'assurer l'égal accès des enfants à l'école, de leur offrir un accueil et un enseignement de qualité, de continuer à assurer un accueil adapté des enfants de 2-3-4 ans dans nos écoles, il vous est proposé de conserver les périmètres scolaires de la CCGAM (définis et voté par délibération le 29 juin 2017) et de les compléter par les modifications suivantes :

- Rattachement de la commune de la Comelle au périmètre scolaire d'Etang sur Arroux.
- Préciser que la commune de Roussillon en Morvan ne dispose pas de périmètre scolaire spécifique.

Les périmètres scolaires de la CCGAM seraient donc les suivants à compter de la rentrée scolaire 2018:

- Le périmètre scolaire du RPI Monthelon - La Grande Verrière - St Léger sous Beuvray - St Prix - Glux en Glenne, pour les enfants qui résident dans les Communes de Monthelon, La Grande Verrière, St Léger sous Beuvray et St Prix.
- Le périmètre scolaire du RPI - La Celle en Morvan - Tavernay - Sommant pour les enfants qui résident dans les Communes de La Celle en Morvan, Tavernay et Sommant.
- Le périmètre scolaire du RPI Anost - Cussy en Morvan - La Petite Verrière pour les enfants qui résident dans les Communes de Anost, Cussy en Morvan et La Petite Verrière.
- Le périmètre scolaire du RPI Lucenay l'Evêque - Chissey en Morvan - Reclesne pour les enfants qui résident dans les Communes de Lucenay l'Evêque et Chissey en Morvan, Reclesne.
- Le périmètre scolaire du RPI St Forgeot - Dracy St Loup - Igornay - Cordesse - Barnay - pour les enfants qui résident dans les Communes de Dracy St Loup, Igornay, Cordesse, Barnay et St Forgeot,
- Le périmètre scolaire des écoles de Curgy pour les enfants qui résident dans la Commune de Curgy.
- Le périmètre scolaire de l'école primaire d'Auxy pour les enfants qui résident dans la Commune d'Auxy.
- Le périmètre scolaire de l'école primaire d'Antully pour les enfants qui résident dans la Commune d'Antully.
- Le périmètre scolaire des écoles d'Autun pour les enfants qui résident dans la Commune d'Autun.
- Le périmètre scolaire du RPI St léger du Bois - Sully pour les enfants qui résident dans les Communes de St Léger du Bois et Sully.
- Le périmètre scolaire du RPI St Gervais Sur Couches - St Sernin du Plain - St Maurice les Couches, pour les enfants qui résident dans les Communes de St Gervais Sur Couches et St Maurice Lès Couches.

Séance du conseil communautaire du 15 Mai 2018 : délibération n° 2018/060

- Le périmètre scolaire des écoles d'Epinaç pour les enfants qui résident dans les Communes de Epinaç, Collonge la Madeleine, Morlet et Saisy.
- Le périmètre scolaire de l'école de Laizy pour les enfants qui résident dans la Commune de Laizy.
- Le périmètre scolaire des écoles de Mesvres pour les enfants qui résident dans la Commune de Mesvres.
- Le périmètre scolaire de l'école de Broye pour les enfants qui résident dans la Commune de Broye.
- Le périmètre scolaire du RPI Charbonnat - Dettey - La Tagnière, pour les enfants qui résident dans les Communes de Charbonnat, Dettey et La Tagnière.
- Le périmètre scolaire de l'école primaire de Couches pour les enfants qui résident dans la Commune de Couches.
- Le périmètre scolaire des écoles d'Etang sur Arroux pour les enfants qui résident dans les Communes de Etang sur Arroux et La Comelle.

Il est précisé que les enfants des communes de Brion, de Créot, de Dracy Lès Couches, d'Epertully, de La Boulaye, de La Chapelle sous Uchon, de Roussillon en Morvan, de St Didier sur Arroux, de St Emiland, de St Eugène, de St Jean de Trézy, de St Martin de Commune, de St Nizier sur Arroux, de Thil sur Arroux, de Tintry, et d'Uchon, ne disposent pas de périmètre scolaire spécifique. Les enfants de ces communes peuvent donc s'inscrire dans un établissement scolaire de leur choix.

Ces périmètres scolaires s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018. L'inscription des enfants de la CCGAM s'effectuera dans une école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile du ou des responsables légaux (sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois).

Des dérogations ne seront attribuées qu'au regard de conditions précises qui s'appuient sur celles listées dans le Code de l'Education. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'un courrier au Maire de la Commune d'accueil. Les demandes devront être motivées et accompagnées des pièces justificatives réclamées. En tout état de cause, elles ne seront accordées que sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante dans l'école demandée.

Les règles d'inscription et les conditions de dérogations sont précisées dans le document « Règlement relatif aux inscriptions scolaires dans les écoles du Grand Autunois - Morvan » joint en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions)

APPROUVE les périmètres de la sectorisation scolaire de la CCGAM.

APPROUVE le règlement relatif aux inscriptions scolaires dans les écoles de la CC GAM annexé.

PRECISE qu'il sera tenu compte de ces périmètres scolaires pour les inscriptions dans les écoles de la CC GAM.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 MAI 2018
et publié, affiché ou notifié, le 28 MAI 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Marie-Claude Barnay

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 9 mai 2018
Affichage compte rendu sommaire : 22 mai 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET; délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question B), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU (jusqu'à la question n°3.1), Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Roger VERNAY, Alain DURAND, Mme Martine DUFRAIGNE, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question B), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, (jusqu'à la question n°4.4), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy les Couches, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDEAU, suppléant (remplaçant M Denis LUNEAU), délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice VOILLOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à Mme Cathy NICOLAO VALACCI, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Josette JOYEUX, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M Hubert LOBREAU à M Alain DURAND (à partir de la question n°3.1), M Frédéric HUEBER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Patrick GUILLET à M Roland BOISSARD, M Jean-François LAGNEAU à Mme Martine DUFRAIGNE, M Fabrice VOILLOT à M Christian GILLOT (à partir de la question n°4.4), M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, M Yannick BOUTHIERE à M Jean-Claude NOUALLET, M Marc PERILLAT à Mme Marie-Claude BARNAY, M André JARLOT à M André BONNET, M Jean-Baptiste PIERRE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Jean-Louis PORCHERET à M Etienne DESCOURS.

ABSENTS : MM Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmés Julie REGOND, Marie MARIN, MM Michel CRIQUI, Thierry BABOUILLARD, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2018/060.1

Objet : Règlement pour l'organisation des ramassages scolaires et l'accès à ce service de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Chers Collègues,

Par délégation de compétence de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan organise et finance les ramassages scolaires des élèves du 1^{er} degré inscrits dans les écoles de son territoire en tant qu'organisateur de second rang (AO2). Elle participe également au financement de circuits organisés par d'autres collectivités (communes, EPCI, ou Conseil régional).

Suite au transfert de tous les ramassages scolaires à la CCGAM, il a été observé une grande disparité d'organisation et de traitement des circuits de ramassages et d'accès à ce service. Il est également rappelé que ce service essentiel pour les écoles de notre secteur rural représente un budget important.

Avec pour objectifs d'uniformiser le plus possible ce service sur notre territoire, de garantir à l'ensemble des enfants l'égal accès à ces ramassages scolaires, de rechercher des économies de fonctionnement, il vous est proposé d'adopter le règlement des ramassages scolaires joint en annexe.

Ce règlement s'articule autour de trois points principaux :

- des règles relatives à l'organisation des circuits des ramassages scolaires qui précisent les modes de création, de modification ou de suppression de ces circuits et des points d'arrêts,
- des conditions générales d'accès au service de ramassages scolaires,
- des conditions tarifaires d'accès à ce service.

Les points importants de ce règlement sont les suivants :

- la création d'un circuit de ramassage scolaire se fera dans le respect de la sectorisation scolaire intercommunale ou dans le cadre d'un rattachement d'une commune à une école ;
- le service pourra être ouvert dès lors que 4 enfants seront concernés par un même circuit ;
- un circuit sera établi en collaboration avec les Maires des communes concernées pour l'année scolaire ;
- deux types d'arrêts sont créés : des arrêts « classiques » et des arrêts de « confort ». Seront classés comme arrêts de « confort », les arrêts situés à moins de 3 km d'un établissement scolaire. Certains de ces arrêts de « confort » seront requalifiés de « classiques » s'ils présentent un intérêt évident (nombre d'enfants) ou s'ils sont nécessaires pour des raisons de sécurité ;
- une inscription préalable à ce service de ramassage reste obligatoire : les familles seront destinataires des circuits et de la liste des arrêts. Les arrêts de « confort » seront parfaitement identifiés et connus lors de l'inscription ;
- seuls les enfants de 2 ans et demi révolus (date d'anniversaire pris en référence) auront accès au service de ramassage scolaire.

Il vous est proposé de fixer un tarif d'accès au service de ramassage uniquement si les familles utilisent les arrêts « de confort ». Les autres arrêts resteraient d'accès gratuit. Le tarif proposé serait de 15 € pour un enfant (plafonné à 20 € par famille) et par trimestre scolaire.

Il vous est précisé que les commissions n°1 et n°3 ont émis un avis favorable sur ce projet de règlement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

APPROUVE le règlement pour l'organisation des ramassages scolaires et l'accès à ce service de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

APPROUVE le tarif de 15 € par enfant (plafonné à 20 € par famille) et par trimestre pour tout enfant pris en charge ou déposé dans un arrêt dit de «confort», en précisant que ce tarif sera appliqué dès la rentrée scolaire 2018.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

28 MAI 2018

28 MAI 2018

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



